

DES SOUTIENS AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

COMMERCES

I. Où trouver les informations utiles

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes mobilise ses partenaires et ses outils de communication :

- Facebook de la collectivité
<https://fr-fr.facebook.com/EntreBievreEtRhone/>
- LinkedIn de la collectivité
<https://www.linkedin.com/company/entrebievretrhone/>
- n° de téléphone unique pour l'économie : 04 74 29 31 00

Ses partenaires :

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
04 76 70 82 09 / coronavirus@cma-isere.fr
- Chambre de Commerce et de l'industrie,
<https://www.ccinordisere.fr/evenement/598/23-coronavirus-les-cci-en-soutien-des-entreprises.htm>
04 74 95 24 00
- Chambre d'Agriculture
<https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/actualites/covid-19/>

Marie MALLET 06 61 03 00 38

- Initiative Vallée du Rhône pour les créateurs/repreneurs d'activités,
Elodie NGUYEN : 06 52 82 81

- ADIE pour les créateurs/repreneurs d'activités,
06 27 69 00 55
dbouquin@adie.org

Rejoignez les deux associations de Commerçants du territoire, elles sont financées par EBER :

- Commerce et Savoir-Faire
Sophie CROUZET
Animatrice commerciale
Tel. 06 66 07 73 86
sophie.commerce.savoirfaire@gmail.com

II. La visibilité numérique

- <https://enbasdemarue.fr/> lancée par les CCI : accès gratuit pendant la période de confinement
- <https://www.mavillemonshopping.fr> lancé par La Poste : accès gratuit pendant la période de confinement

III. Les financements

La Communauté de Communes finance plusieurs actions :

- n° de téléphone unique pour l'économie : 04 74 29 31 00 – economie@entre-bievretrhone.fr
- Aide à la création / reprise d'activités : ADIE – Initiative
- Formation collective et individuel : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
- Subvention aux investissements pour les activités avec point de vente
- Fonds Région Unie : avance remboursable ou subvention y compris acteurs du tourisme
<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>

Des financements Région lancés le 5 novembre

- Subvention régionale pour la vente à distance des petites entreprises
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/commerce-et-artisanat/appel-projets-pour-renforcer-la-digitalisation-du-commerce-de-proximite>

hébergeurs - restaurateurs


La Région Auvergne Rhône-Alpes lancement d'un plan d'urgence pour venir en aide aux acteurs économiques.


Cette aide consiste en une subvention pour compensation de perte de chiffre d'affaires, pour les entreprises ayant un emprunt d'investissement en cours.

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/141/319-fonds-regional-d-urgence-tourisme-et-hebergement.htm>

Les autres soutiens financiers, ci-après.

TOUT SECTEUR D'ACTIVITES

 **CORONAVIRUS**
Des mesures de soutien existent.
Contactez-nous !

 Auvergne
Rhône-Alpes
Entreprises

Le numéro vert mis en place depuis le début de la pandémie : 0 800 38 38 69

FRANCE RELANCE : LE PLAN DE RELANCE DE L'ETAT

Vous pouvez consulter les 3 volets (écologie, compétitivité, cohésion) du plan de Relance de l'Etat dans son intégralité sur le site : <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

FOCUS SUR LE VOLET COMPETITIVITE

Il vise à **accompagner plus fortement encore dans leurs projets, nos industries, et particulièrement les PME et ETI**, premiers relais de l'emploi sur les territoires, pour renforcer notre indépendance économique. 25 milliards seront ainsi consacrés pour permettre une reprise durable de l'activité des TPE et PME.

[Financement des entreprises](#)

[Fiscalité des entreprises](#)

[Souveraineté technologique](#)

[Maîtrise et diffusion du numérique](#)

LES APPELS A PROJETS (AAP)

- L'appel à projets Etat-Région : "Soutien à l'investissement industriel dans les territoires »

Dépôt des dossiers : au fil de l'eau dans la limite de l'enveloppe disponible.

<http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Attention : pour bénéficier du Régime cadre SA.56985 modifié par l'amendement SA.57299 fixé par la Commission Européenne portant à 800 000 € le plafond des aides dites "de minimis", les dossiers doivent être déposés le 16 octobre au plus tard. Se reporter au règlement d'intervention de l'AAP.

Cet AAP vise à soutenir des **investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire** : il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels ...
Le dispositif accompagne des investissements : financement d'infrastructures, de foncier, achat d'équipements et de machines, dépenses d'industrialisation, dépenses d'amélioration énergétique et environnementale des outils de production et dépenses de prestation de conseil associées.

- Appel à projets : "Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile"

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 novembre

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-automobile-50451>

- Appel à projets «Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique»

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 novembre

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-aux-investissements-de-modernisation-de-la-filiere-aeronautique-50449>

- Appel à projets : "Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie"

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 novembre

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Plan-de-relance-soutien-a-l-investissement-dans-des-secteurs-strategiques-pour-la-resilience-de-notre-economie-50450>

- Appel à projets : « Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie – Spécifique télécommunication »

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 novembre

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

- Appel à projets : « Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène »

Date limite de dépôt des dossiers : au fil de l'eau à compter du 14 octobre jusqu'au 31 décembre 2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

- Appel à projets : « Ecosystème territoriaux et hydrogène »

Date limite de dépôt des dossiers : 17 décembre 2020, 16 Mars 2021, 14 Septembre 2021

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

- Appel à projets : « Développement de la compétitivité de la filière méthanisation »

Date limite de dépôt des dossiers : 26 Mars 2021

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200930/aapmetha2020-113>

- Appel à projet : « Objectif Recyclage PLASTiques à destination des petites et moyennes entreprises »

Date limite de dépôt des dossiers : 1er décembre 2020 12h, puis 1er mars 2021 12h, 1er juillet 2021 12h, 1er décembre 2021 12h, 1er avril 2022 12h, 15 septembre 2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

SOUVERAINETE TECHNOLOGIQUE

- Preservation de l'emploi dans la R&D

Cette mesure vise à maintenir et relancer la R&D dans les entreprises afin de préserver nos compétences nos emploi et la compétitivité des entreprises.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/preservation-emploi-recherche-developpement>

- Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques

Mesure de soutien des investissements qui permettront à l'économie française d'assurer son indépendance et sa résilience.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/souverainete-technologique>

- Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires

Le soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à accélérer des projets structurants, prêts à être engagés rapidement, afin de favoriser la relance de l'industrie française et la compétitivité des entreprises en lien avec les régions

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Relocalisation-projets-industriels-territoires.pdf

FINANCEMENT

➤ Aide à l'investissement pour l'industrie du futur

Afin de soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies, le Gouvernement met en place une aide aux investissements de transformation vers l'industrie du futur

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>

➤ Fonds de renforcement des PME (FRPME)

Dans le cadre du plan de soutien d'urgence aux entreprises, Bpifrance accompagne les PME dont l'activité est impactée par le Covid-19.

<https://les-aides.fr/fiche/apFhC3hGxPTMB3ZQ/bpifrance/fonds-de-renforcement-des-pme-frpme-soutien-aux-entreprises-dont-l-activite-est-impactee-par-le-covid-19.html>

➤ Fonds de soutien en investissement pour les structures de l'insertion par l'activité économique

Le gouvernement prend spécialement en compte des mesures pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises adaptées (EA) et les employeurs PEC dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la crise du coronavirus.

<https://associations.gouv.fr/les-mesures-specifiques-en-faveur-des-structures-d-insertion-par-l-activite-economique.html>

➤ Prêt Garanti par l'Etat

Le Gouvernement a décidé d'adapter le dispositif de prêts garantis par l'État à la situation nouvelle créée par le confinement et aux demandes des entrepreneurs

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pret-garanti-par-letat>

➤ Fiche parcours : Dispositifs de financement

La fiche présente le parcours des entreprises souhaitant obtenir des financements et les instruments de financement mis en place par l'Etat (prêts FDES, prêts bonifiés, avances remboursables, prêts participatifs)

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/FicheParcours-dispositifs-financement.pdf>

➤ Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI

Face à la dégradation du bilan des entreprises consécutive à la crise sanitaire et au-delà du soutien à court terme de leur trésorerie, il importe d'accroître le volume de financements en fonds propres et quasi-fonds propres en direction des TPE/PME et ETI pour restaurer leur capacité d'investissement.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/financement-entreprises>

➤ Baisse des impôts de production

Cette mesure vise à alléger les impôts de production des entreprises, qui sont déconnectés de leurs performances économiques, dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/baisse-impots-production>

LE PLAN DE RELANCE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

➤ **Le plan d'action avec financement direct :**

Retrouvez les informations sur :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/865/24-un-plan-regional-de-relance-exceptionnel.htm>

Dans le cadre du Plan de relance régional, organisé autour de 4 axes, la Région a pris les mesures suivantes pour les entreprises industrielles :

DEVELOPPER UN OUTIL INNOVANT DE MISE EN RESEAU DES SOUS-TRAITANTS ET DES DONNEURS D'ORDRE - 60 K€

- Création d'une market place pour mettre en relation les sous-traitants régionaux avec les donneurs d'ordre (publics et privés)
- Portage assuré par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUI ONT PRODUIT DU MATERIEL DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE - 10 M€

- **La Région finance les projets de développement des capacités de production ou de diversification d'entreprises déjà ancrées en Région sur des marchés à enjeux** (santé, éléments de protection dans le cadre de crises sanitaires...).
- Ce dispositif permet d'attribuer des subventions à l'investissement pour permettre aux entreprises régionales d'être compétitives face à la concurrence étrangère, essentiellement asiatiques sur ces produits.
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/166/319-investir-dans-la-production-de-materiel-de-protection-et-de-sante-crise-sanitaire.html>

RELOCALISER DES SIÈGES D'ETI OU GRANDS GROUPES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (40 M€)

- Réorientation des missions « Invest » menée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour proposer une évolution de la stratégie régionale et être plus ciblé et plus efficace dans la prospection des cibles

- Renforcement des moyens du pilier « Attractivité » de l'Agence
https://invest-in-auvergnerhonealpes.com/?gclid=EAlaIQobChMI1I6b2tGx7AIVyIbVCh25Fwr2EAAAYASAAEgLnMvD_BwE
- Des moyens supplémentaires pour le dispositif « M'implanter en Auvergne-Rhône-Alpes » <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/169/319-m-implanter-en-auvergne-rhone-alpes.htm>

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSITION INDUSTRIELLE - 800 K€

- Cette aide prend en charge les coûts de prestation conseil, preuves de concepts, expertises, études à hauteur de 50% pour un accompagnement plafonné à 32 000 € par entreprises (subvention plafonnée à 16 000€
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/28/319-etre-accompagne-dans-mon-projet-industrie-du-futur.htm>

BOOSTER LA COMPETITIVITE DES FILIERES STRATEGIQUES REGIONALES AU SEIN DES DOMEX

- Un nouveau partenariat avec les pôles de compétitivité et les clusters :
- Un objectif principal pour les pôles de compétitivité et les clusters reste la compétitivité des entreprises régionales et la préservation des emplois grâce à des synergies locales.
- Le nouveau dispositif Solution Région Innovation « Booster la compétitivité des filières stratégiques régionales au sein des DOMEX » vient compléter les appels à projet du PIA3 régionalisé portant sur l'accompagnement et la transformation des filières économiques structurantes, ce qui pourra contribuer aux objectifs de souveraineté industrielle et de relocalisation d'activités.
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/173/319-booster-la-competitivite-des-filieres-strategiques-regionales-au-sein-des-domex.htm>

SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LEUR STRATEGIE EXPORT – 4 M€

- Lancement du dispositif Solution région international « Relancer ses projets à l'international avec le chèque relance export Auvergne-Rhône-Alpes ». Cette aide pourra être mobilisée par les entreprises (de moins de 50 salariés) sur la réalisation de deux types de missions :
 - d'opérations collectives inscrites dans le programme France Export

- de prestations individuelles sur les phases de préparation et/ou de prospection mises en œuvre par les conseillers de la Team France Export et par des prestataires référencés par la Team France Export.

L'aide régionale est couplée au chèque relance export national d'un montant de 1 000 €.

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/170/319-relancer-ses-projets-a-l-international-avec-le-cheque-relance-export-auvergne-rhone-alpes.htm>

- Le dispositif Solution Région International « Planifier mon Développement à l'International » financé par la Région et proposé par les pôles et clusters a été adapté pour faire face aux contraintes sanitaires.
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/23/319-planifier-mon-developpement-a-l-international.htm>
- Le dispositif Ambition Région International « Participer à un projet européen » a été renforcé dans le contexte de relance européenne et de perspectives de nouveaux appels à projet pour les entreprises.
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco/22/319-participer-a-un-projet-europeen.htm>
- Un nouveau dispositif « Etre accompagné dans ma démarche Marquage CE médical UE 2017/745 » est mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle et le Snitem. Il s'agit d'apporter un soutien aux PME régionales devant faire face à l'évolution des contraintes réglementaires du marquage CE médical UE 2017/745.
<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/agenda/7319/390-marquage-ce-medical-ue-2017-745-beneficiez-d-un-accompagnement-dedie-appel-a-projets.htm>

LANCER UN FONDS SOUVERAIN REGIONAL D'INVESTISSEMENT – 100 M€ (Début 2021)

- Apporter des réponses adaptées aux entreprises pour leur permettre d'investir et limiter le risque de solvabilité qui pèse sur elles :
- La création d'un fonds régional d'investissement est destinée à intervenir en recapitalisation ou prise de participation dans les entreprises : 30 M€ pour lever 100 M€ auprès de partenaires publics, institutions et souscripteurs privés

MESURES NATIONALES : où trouver de l'information à destination des entreprises ?

- Site du ministère du travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/>

- Site du ministère de l'économie et des finances

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures>

- FAQ "Mesures de soutien économiques du ministère de l'économie et des finances":

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/faq-mesures-soutien-economiques.pdf

- Mesures d'accompagnement :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-enaction/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme>

- Difficultés de trésorerie :

<https://mesures-covid19.urssaf.fr>

- Intervention Banque de France :

<https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

- Protocole sanitaire actualisé :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-enaction/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-lescompetences/protger-les-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

- Aide à la reprise d'activité (Rhône et Loire uniquement) :

www.solutions-care.fr

- Fonds de solidarité pour les entreprises (FNS)

L'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro>